

COMMUNE DE SAINT-GENIS-POUILLY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 JANVIER 2018 à 19 HEURES

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille dix-huit, vingt-trois janvier à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 17 janvier 2018, s'est réuni à Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hubert BERTRAND, Maire

Présents : M. Hubert BERTRAND, Mme Florence FAURE, M. Didier PATROIX, Mme Chantal LAURENT, Mme Cécile WULLSCHLEGER, M. Patrice DRIVIERE, M. Gilles CATHERIN, M. Marco CATTANEO, Mme Monique DASSIN, M. Eric GIRAUD, Mme Muriel GRENU, M. André MASSONNET, Mme Marie-Claude MULLIER, Mme Marinella PENZO, Mme Viviane REGY, Mme Sylvie BOUCLIER, Mme Michèle CHENU-DURAFOUR, M. Patrice DUPRE, Mme Monique GONZALEZ

Procurations : Mme Kawtar GAYL donne pouvoir à Mme Florence FAURE

Excusés : M. Albert BOUGETTE, Mme Sophie LABROUSSE, M. Christophe MUTIN, Mme Voahirana RASOLONJATOVO, M. Jean-Pierre BENOIT, Mme Eva GALABRU, M. Fabrice GENTILE

Absents : M. Vincent PILLARD, M. Johan ZANNONI

Secrétaires de Séance : M. Didier PATROIX, Mme Cécile WULLSCHLEGER, Mme Michèle CHENU-DURAFOUR

I – DELIBERATIONS

1 - Modification du tableau des emplois permanents au 1er février 2018

Rapporteur : F. Faure

Le responsable du service espaces verts actuellement à temps complet sur le grade d'agent de maîtrise principal est inscrit sur la liste d'aptitude au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne établie pour 2018 par le Centre de gestion de l'Ain.

Un agent du service espaces verts à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe demande une mutation interne au service voirie et nettoyage sur le poste vacant à temps complet d'adjoint technique territorial. Il convient d'effectuer les suppressions et créations de postes dans ces deux services afin que l'agent puisse poursuivre son déroulement de carrière sur son grade actuel. Le poste qui devient vacant à temps complet au service espaces verts est créé sur le grade d'adjoint technique territorial.

Un agent des écoles à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe mais qui exerçait ses fonctions à temps partiel à 50 % est parti en disponibilité en janvier 2018. Il est proposé de supprimer son poste à temps complet et de créer deux postes à temps non complet de 17h30 sur le grade d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles correspondant aux besoins actuels dans deux écoles.

Le tableau des emplois est mis à jour pour prendre en compte l'évolution du statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale. En application de l'article 1 du décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié, ce cadre d'emplois comprend le grade de gardien-brigadier et le grade de brigadier-chef principal. Le poste de gardien et le poste de brigadier ouverts sont donc renommés gardien-brigadier.

Mme Chenu-Durafour note que dans le tableau des effectifs joints au projet d'ordre du jour, plusieurs postes sont vacants.

M. le Maire répond qu'il s'agit de postes ouverts mais non encore pourvus dont certains sont en phase de recrutement (police municipale, technicien à la direction des services techniques, agent au centre culturel Jean Monnet....).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **SUPPRIME, à l'unanimité :**
 - o un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet au service espaces verts au 31 janvier 2018 dans le cadre d'une promotion interne ;
 - o un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet au service espaces verts au 31 janvier 2018 ;
 - o un poste d'adjoint technique territorial à temps complet au service voirie et nettoyage au 31 janvier 2018 ;
 - o un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet dans le service des écoles au 31 janvier 2018.

- **CREE, à l'unanimité :**
 - o un poste de technicien territorial à temps complet au service espaces verts au 1^{er} février 2018 dans le cadre d'une promotion interne ;
 - o un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet au service voirie et nettoyage au 1^{er} février 2018 ;
 - o un poste d'adjoint technique territorial à temps complet au service espaces verts au 1^{er} février 2018 ;
 - o deux postes d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet de 17h30 au 1^{er} février 2018 ;

- **ACCEPTE, à l'unanimité, le tableau des emplois au 1^{er} février 2018.**

2 - Réalisation d'un centre aquatique - attribution des marchés de travaux

Rapporteur : A. Massonnet

En application des articles 25, 67 et 68, 22 et 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, une consultation en appel d'offres ouvert et une consultation en procédure adaptée ouverte ont été lancées simultanément afin de désigner les entreprises pour la réalisation des travaux concernant la réalisation d'un centre aquatique. Ces consultations se décomposent en onze lots.

En procédure adaptée les lots concernés sont : « N°02 plâtrerie –peinture - faux plafonds », « N°03 menuiseries bois – mobiliers – signalétique - sauna », « N°06 électricité –courants forts - courants faibles », « N°08 toboggan – équipements de piscine – hammam », « N°09 ascenseurs », « N°10 espaces verts » et « N°11 vidéosurveillance anti-noyade ».

En procédure d'appel d'offres ouvert, sont concernés les lots « N°01 terrassement – VRD – gros œuvre – charpente – couverture – bardage – étanchéité – menuiseries extérieures - métallerie », « N°04 carrelage – faïence – sols souples », « N°05 fluides – traitement d'eau » et « N°07 bassins inox – fond mobile ».

Compte tenu des termes de la délibération n°148/17 du 5 décembre 2017 relative aux délégations de compétence, le Conseil Municipal conserve sa compétence pour l'attribution des marchés de travaux d'une opération d'un montant supérieur à 221 000 € HT.

Pour l'appel d'offres ouvert, un avis de marché a été envoyé à la publication au JOUE, au BOAMP et sur le profil acheteur de la Soderec (<http://www.marches-securises.fr/perso/soderec/>) le 27/10/2017, 8 offres ont été reçues. Pour la procédure adaptée, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication au BOAMP et sur le profil d'acheteur de la Soderec (<http://www.marches-securises.fr/perso/soderec/>) le 27/10/2017, 16 offres ont été reçues.

Suite à la commission d'appel d'offres qui a eu lieu le 17 Janvier 2018 et à la présentation de l'analyse des offres, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 : TERRASSEMENT-VRD - GROS ŒUVRE-CHARPENTE – COUVERTURE – BARDAGE – ÉTANCHÉITÉ - MENUISERIES EXTÉRIEURES - METALLERIE

A l'entreprise ESTIENNE CONSTRUCTION pour un montant de 7 400 000,00 € H.T.

L'option n° 2, motorisation des ouvrants, a été retenue pour un montant de 73 262,50 € H.T.

Le lot 1 représente un montant total de 7 473 262,50 € H.T.

Lot 5 : FLUIDES-TRAITEMENT D'EAU

A l'entreprise ENGIE AXIMA pour un montant de 2 596 000,00 € H.T.

Lot 7 : BASSINS INOX-FOND MOBILE

A l'entreprise HSB pour un montant de 1 378 068,00 € H.T.

L'option n° 4, soulève personne mobile, a été retenue pour un montant de 169,00 € H.T.

Le lot 7 représente un montant total de 1 378 237,00 € H.T.

Lot 9 : ASCENSEURS

A l'entreprise OTIS pour un montant de 37 900,00 € H.T.

Lot 10 : ESPACES VERTS

A l'entreprise VERDET PAYSAGE pour un montant de 56 291,50 € H.T.

Lot 11 : VIDÉOSURVEILLANCE ANTI-NOYADE

A l'entreprise POSEIDON pour un montant de 105 100,00 € H.T.

Nombre de lots attribués : 6 lots sur 11

Les offres réceptionnées ont été déclarées irrégulières pour le lot 4 « carrelage – faïence – sols souples » et feront l'objet d'une procédure concurrentielle avec négociation conformément à l'article 25-II 6° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'offre réceptionnée pour le lot 6 « électricité – courants forts – courants faibles » a été déclarée infructueuse ; ce lot sera relancé en procédure adaptée.

Les offres réceptionnées pour les lots 2, 3 et 8 vont être soumis à négociation.

Montant des offres attribuées : 11 646 791,00€ H.T. soit 13 976 149,20 € TTC pour une estimation de 10 928 000,00 € H.T. soit 13 113 600,00 € T.T.C.

M. le Maire indique que les entreprises retenues l'ont été à l'unanimité des membres de la Commission d'appel d'offres.

Mme Chenu-Durafour s'étonne du montant de 169 € qui correspond à l'option n°4 du lot 7 « Bassins Inox-fond mobile ».

M. Massonnet précise que l'offre retenue se basera sur le prix global tel qu'indiqué et que celui-ci ne pourra pas être rediscuté.

Mme Chenu-Durafour constate que le montant total des offres attribuées est supérieur de 800 000 € à l'estimatif même si le marché global porte sur plusieurs millions.

M. le Maire répond que la SODEREC, notre maître d'ouvrage délégué, n'était pas surprise car les estimations datent de 2 ans dans un contexte économique où les offres des marchés étaient plutôt en baisse alors qu'actuellement le marché est plutôt en hausse, ce que confirme M. Massonnet.

M. le Maire ajoute que ce conseil municipal exceptionnel a eu lieu pour ne pas perdre de temps dans la signature des marchés et le lancement du chantier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE, à l'unanimité**, la Soderec, mandataire de la commune, à signer et à notifier les marchés de travaux des lots attribués ci-dessus.

I – INFORMATIONS

Mme Gonzalez demande pour quelles raisons le chantier du skate park n'a pas repris.

M. le Maire répond qu'il a été interrompu à cause des intempéries.

Mme Chenu-Durafour demande si la Commune a subi de gros dégâts du fait des inondations.

M. le Maire répond qu'aucun dégât grave n'est à déplorer. Il remercie les services qui sont intervenus suite à de nombreux appels dont la plupart venaient d'habitants inquiets.

Séance levée à 19h20.



H. BERTRAND